



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OREOL

Outil de référencement des éoliennes

Guide métier à l'attention des exploitants

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	11/01/2022	Initialisation du document

Table des matières



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

.....	1
OREOL	1
Historique des versions du document.....	2
Introduction.....	4
Historique et enjeux d’OREOL.....	4
Objet du guide métier	5
Aspects conceptuels et utilisation courante d’OREOL	5
Définition des objets	5
Processus de saisie des données OREOL.....	6
Accès à l’application	7
1 - Renseigner les données d’un parc	9
2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l’installation.....	12
3 - Saisir les postes de livraison	15
4 – Indiquer les étapes clefs	17
Calcul de la géométrie du parc.....	19
Renouvellement d’un parc	20
Publier les données d’un parc	21
Prérequis	21
Reprise de la saisie des données d’un parc.....	22
Processus de diffusion des données	22
Conservation des données	23
Annexes	24
Statut de la saisie	24
Statut du parc.....	24
Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé ».....	24

Introduction

Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de cette base de données est la réponse sur la demande sociétale visant à faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés¹ publiés le 30 juin 2020 viennent modifier les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment **l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation**. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Toutefois la nécessité de déclaration des données n'est applicable qu'à dater de la publication d'un avis au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique relatif aux modalités de transmission et la nature des données techniques à déclarer.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- **Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre**, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ci-après appelé « temps réel ») ;
- **Permettre au grand public d'avoir accès aux des données techniques** concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr>);
- **Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France** (autorisation, construction, exploitation, démantèlement).

¹ NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL. Elle alimentera la base de données liées à la gestion des parcs éoliens, ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques².

Il vise ainsi à accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

1. **Le « parc »** : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité.
2. **L'« éolienne »** : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
3. **Le « poste de livraison »** : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d'« emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

A NOTER :

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation. Les données des parcs soumis à déclaration seront collectées dans une version ultérieure.

² <https://www.georisques.gouv.fr/>

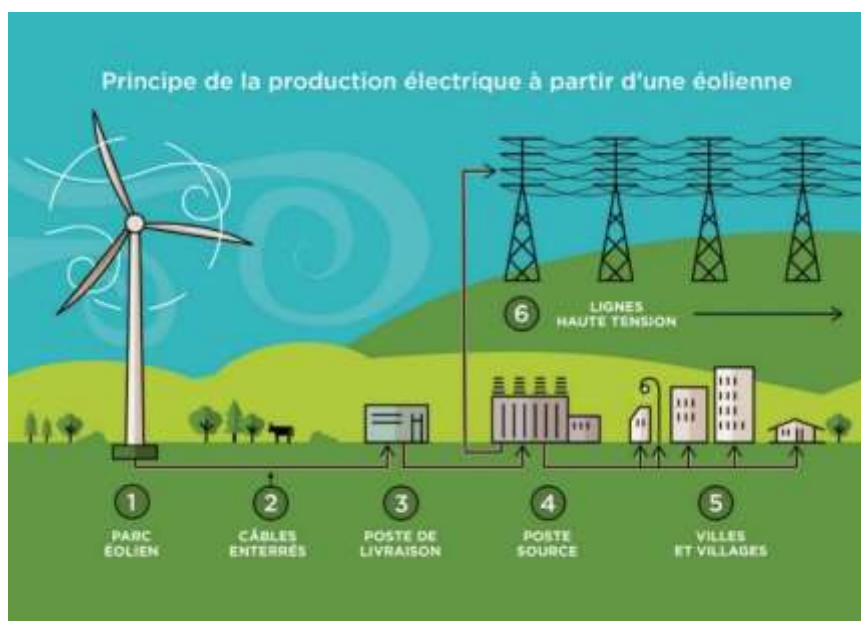
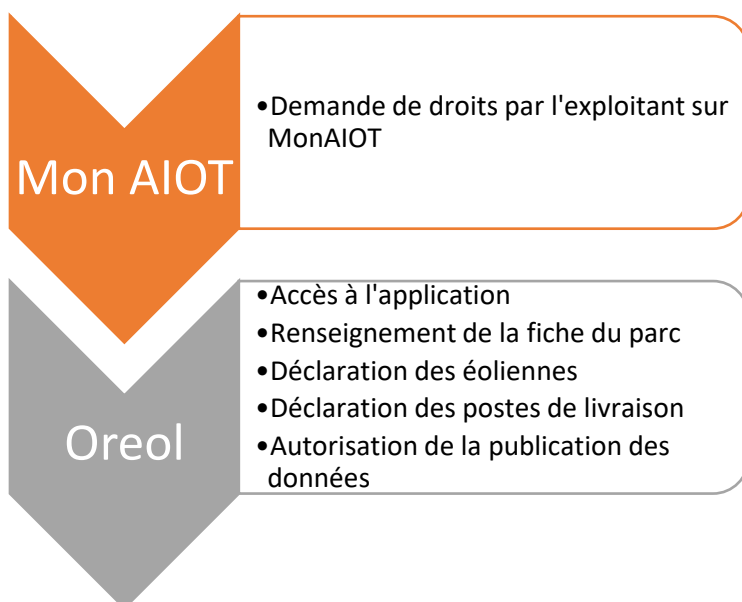


Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne³

Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'au la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.



³ Source : <https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

Accès à l'application

La demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées à savoir MonAIOT⁴.



Figure 2 – Portail MonAIOT

Pour le profil « Exploitant » : la demande d'accès se fait par le formulaire « Mon compte / Demande de droits » grâce à un identifiant et un code que pourra lui fournir l'administration. De plus, un gestionnaire, un inspecteur ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « Mon compte / Gestion des utilisateurs ».

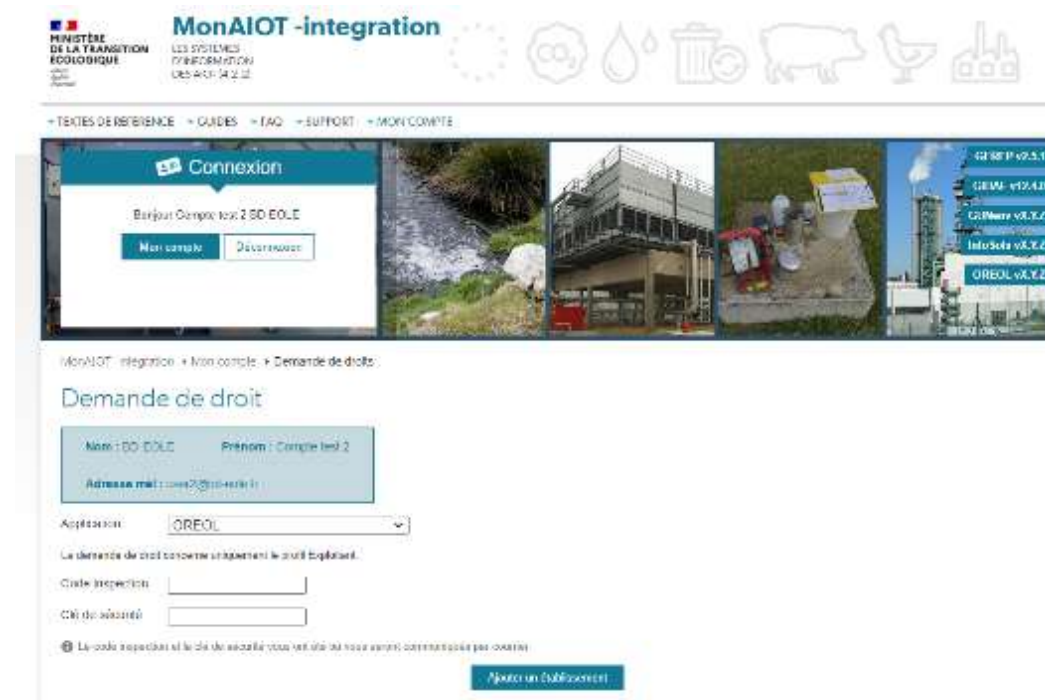


Figure 3 - Demande de droits sur l'application OREOL

⁴ <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

A noter :

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestre, il devra faire autant de demande de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements »
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications »



Figure 4 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

1 - Renseigner les données d'un parc


Au préalable, il convient de sélectionner le parc que l'on souhaite modifier :





Figure 5 Accès aux données du parc


L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le bouton « Modifier ». Une interface de saisie s'ouvre alors.


oreol.developpement-durable.gouv.fr

EDF EN



Les données thématiques de cette page sont privées. Les données ne sont pas mises à jour automatiquement.

Les données thématiques sont toujours mises à jour, mais pas à l'échelle de la France entière (zone officielle).

Eolienne(s)

Adresse eolienne (à compléter dans le futur du projet)

Poste(s) de livraison

Adresse poste de livraison (à compléter dans le futur du projet)

- 
- MODIFIER
- PUBLIER LES DONNÉES
- GÉRER LES DATES CLEFS
- 

SITUATION ADMINISTRATIVE

Régime ICPE : *Parc soumis à autorisation*

Statut : *Autorisé*

Etat : *En exploitation*

Numéro ICPE : 0003104180

CARATÉRISTIQUES PRINCIPALES

Constructeur des éoliennes : *GE*

Nombre d'éoliennes : *1*

Nombre de postes de livraison : *1*

EXPLOITANT

Raison sociale : *EDF*

Siret : *52761714600016*

DATES CLEFS

Déclaration d'ouverture du chantier de construction

Non saisie

Mise en service

Non saisie

Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

Non saisie

Figure 6 Edition d'un parc

Éditer les données du parc
✕

Nom du parc

Nom du parc éolien

Veuillez saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêté préfectoral, le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de déclarations)

Exploitant

Nom de l'exploitant

Veuillez saisir le nom de l'exploitant actuel du parc.

Diffusion du nom de l'exploitant

Veuillez cocher la case si vous souhaitez la diffusion publique du nom de l'exploitant.

Caractéristiques

Nombre d'éoliennes

Veuillez saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, de cases que les éoliennes qui ont été autorisées.

Nombre de postes de livraison

Veuillez saisir le nombre de postes (de livraison de l'énergie) autorisés.

Commune(s) d'installation

Veuillez saisir le nom ou le code INSEE de la commune d'implantation du parc éolien.

■ POITIERS (86134)

Autorisation

Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL, ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité

Date de mise en service ou 01/01/2022

Veuillez saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (à l'exception)

Construction

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éoliennes, ou du poste de livraison

Veuillez saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (à plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (à l'exception)

Démantèlement

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

Veuillez saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (à plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (à l'exception)

Modifications notables mais non substantielles

Date de dépôt du dossier au préfet en application du chapitre II de l'article R. 161-46 du code de l'aménagement

Indiquez la date de modification au format (jj/mm/aaaa) puis cliquez sur le bouton ajouter

■ 10/01/2022

VALIDER
ANNULER

Figure 7 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Règles
Nom du parc éolien	Oui	
Nom de l'exploitant	Oui	Cocher la checkbox si le nom de l'exploitant peut être diffusé dans Géorisques
Nombre d'éoliennes	Oui	
Nombre de postes de livraison	Oui	
Commune(s) d'installation	Oui	

Date de la déclaration d'ouverture du chantier	Non	Peut être saisie ultérieurement
Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non	Peut être saisie ultérieurement
Modification notables mais non substantielles	Non	Permet d'indiquer les dates de dépôt des dossier au préfet en application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation



Figure 8 – OREOL propose des messages d'erreur / d'alerte pour faciliter la saisie : ici , le message indique que l'exploitant n'a pas encore saisi d'éolienne pour son installation.

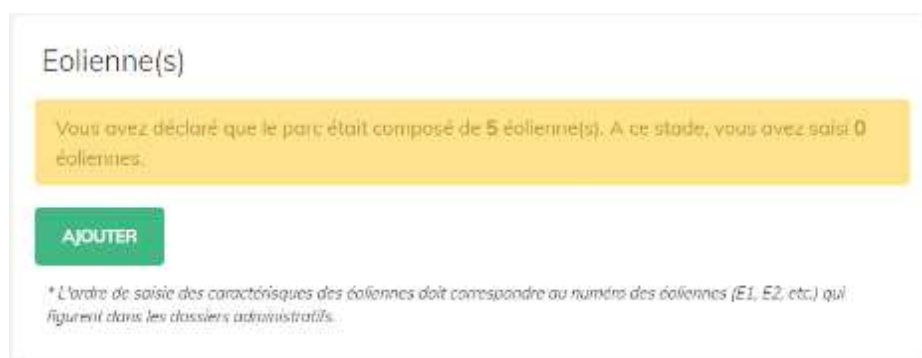


Figure 9 Ajout d'une éolienne

Constructeur

Constructeur *

Enercon

Veuillez sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore défini (avant le début de la construction), vous les données au regard du fabricant renseigné en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 99_Constructeur non référencé ».

Référence commerciale *

E-33

Veuillez sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore défini (avant le début de la construction), saisir les données au regard du fabricant renseigné en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 10_Référence commerciale non référencée ».

Caractéristiques

Puissance installée de l'éolienne *

2

Veuillez indiquer la puissance en MW.

Période d'allumage

Période d'allumage *

JOUR NUIT JOUR ET NUIT

Type de feux *

FEUX ROUS FEUX À ÉCLAIRS

Gabarit

Hauteur totale en bout de pale (m) *

123

Veuillez indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.

Côte NGF au sol (m) *

1000

Veuillez indiquer la côte NGF correspondante à l'emplacement du mât.

Hauteur du mât + nacelle (m) *

100

Veuillez sélectionner la hauteur du mât de la nacelle, depuis le niveau du sol.

Diamètre du rotor (m) *

10

Veuillez sélectionner le diamètre du rotor.

Etapes clefs

Date de mise en service

jj/mm/aaaa

AJOUTER

Indiquer la date de mise en service au format jj/mm/aaaa puis cliquer sur le bouton ajouter.

08/09/2021

Localisation


Coordonnée X (Lambert-93) *

784108.4

Coordonnée Y (Lambert-93) *

6852827

Veuillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi les coordonnées dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit, les coordonnées correspondantes à l'emplacement exact du mât sont attendues et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les données indiquées après de l'administrateur (le position du capteur peut être directement ajoutée sur la carte).



Valider Annuler

Figure 10 Formulaire de saisie d'une éolienne

Règles de saisie des éoliennes

Champs	Saisie obligatoire ?	Unité	Règles de saisie
Constructeur	Oui	-	-
Référence commercial	Oui	-	-
Puissance installée	Oui	MW	-
Période d'allumage	Oui	-	-
Type de feux	Oui	-	-
Hauteur totale en bout de pale	Oui	m	< 500 m
Côté NGF	Oui	m	< 5000 m
Hauteur du mât (mât + nacelle)	Oui	m	< 500 m
Diamètre du rotor	Oui	m	< 500 m
Date de mise en service	Non	DD/MM/AAAA	-
Coordonnées géographiques	Oui	m	L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, **par ordre de saisie**.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.

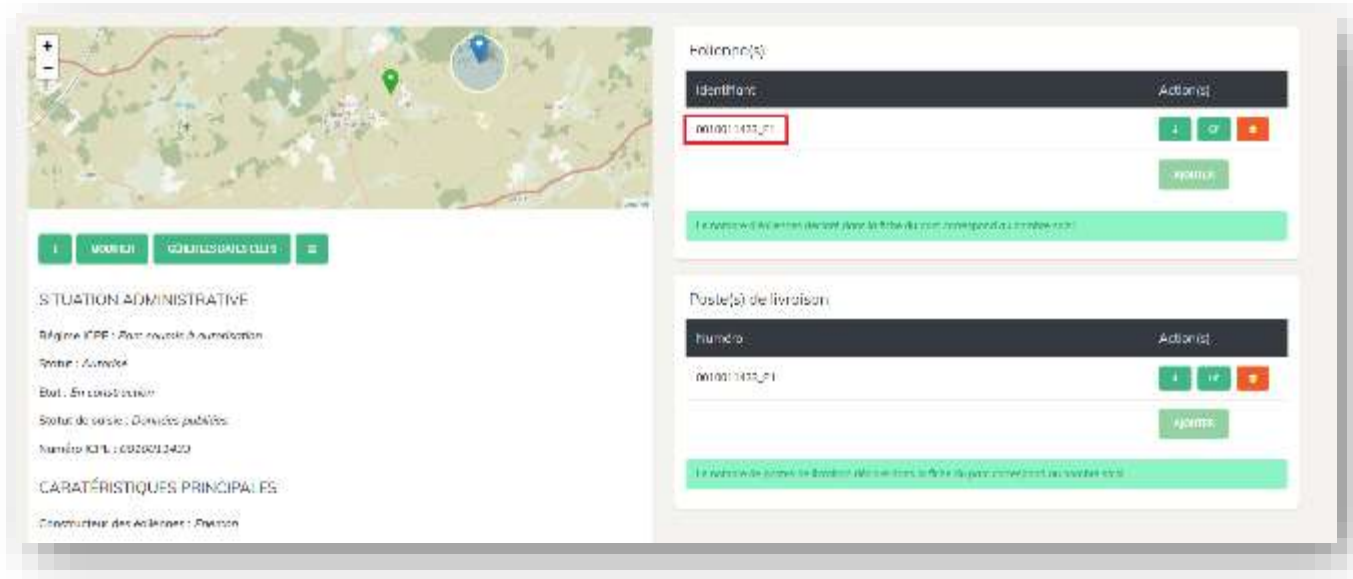


Figure 11 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

Dupliquer une éolienne

Pour la saisie d'éoliennes ayant les mêmes caractéristiques, il est possible de dupliquer l'éolienne précédemment saisie via le bouton dédié (cf. figure ci-dessous).



Figure 12 - Duplication d'éoliennes

3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation

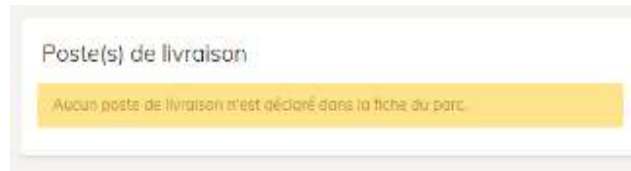


Figure 13 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.



Figure 14 Ajout d'un poste de livraison

Éditer le poste de livraison 0003012007_PL1 ✕

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)* Coordonnée Y (Lambert-93)*

Veuillez indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.

Le poste de livraison se situe bien dans la liste des communes référencées dans le parc (1) SAUMONT PORCEN.

Figure 15 Formulaire de saisie du poste de livraison

Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Unité	Règles
Coordonnées géographiques	Oui	m	L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaîne « _PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.



Figure 16 – Exemple d'un identifiant de poste

4 – Indiquer les étapes clefs

Les étapes clefs (cf. fonction « **Gérer les dates clés** ») permettent de préciser les dates de délivrance d'autorisation, de rejet ou de refus.

Situation administrative : Autorisation

La situation administrative d'autorisation permet d'indiquer les dates :

- De la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
- De l'autorisation délivrée l'autorité environnementale
- De la cessation d'activité.

Editer les dates de délivrance du parc
✕

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?

Autorisation
⌵

Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Avis de l'autorité environnementale

Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale

26/05/2021
● ✓

Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Autorisation

Date de délivrance de l'autorisation

28/05/2021
● ⓘ

Doit être supérieure à la date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (26/05/2021) et inférieure à la date de la déclaration d'ouverture des travaux de construction (06/11/2021).

Veuillez saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).

Cessation d'activité

Date de cessation d'activité

jj/mm/aaaa

Veuillez saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).

VALIDER

ANNULER

Figure 17 – Edition des dates de délivrance du parc

Situation administrative : Rejet

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de rejet.

Editer les dates de délivrance du parc
✕

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?

Rejet
⌵

Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Rejet

Date de l'arrêté de rejet

jj/mm/aaaa

Veuillez saisir la date de l'arrêté de rejet (jj/mm/aaaa).

VALIDER

ANNULER

Figure 18 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en rejet

Situation administrative : Refus

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de refus, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de refus.

Editer les dates de délivrance du parc [X]

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?
 Refus
Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Avis de l'autorité environnementale Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
 26/05/2021 [✓]
Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Refus Date de l'arrêt de refus
 jj/mm/aaaa
Veuillez saisir la date de l'arrêt de refus (jj/mm/aaaa).

VALIDER ANNULER

Figure 19 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en refus

Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement **sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation** : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, **une zone tampon circulaire de 1000 mètres** autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)* 784059.3

Coordonnée Y (Lambert-93)* 8353088.67

Veuillez indiquer les coordonnées d'un mât de filotage, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi les coordonnées d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit, les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont retenues et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les données déposées auprès de l'administration (la position du conseil peut être directement qualifiée sur la carte).

L'éolienne se situe bien dans la liste des communes référencées dans le parc (FRALLICOURT).

Figure 20 - Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

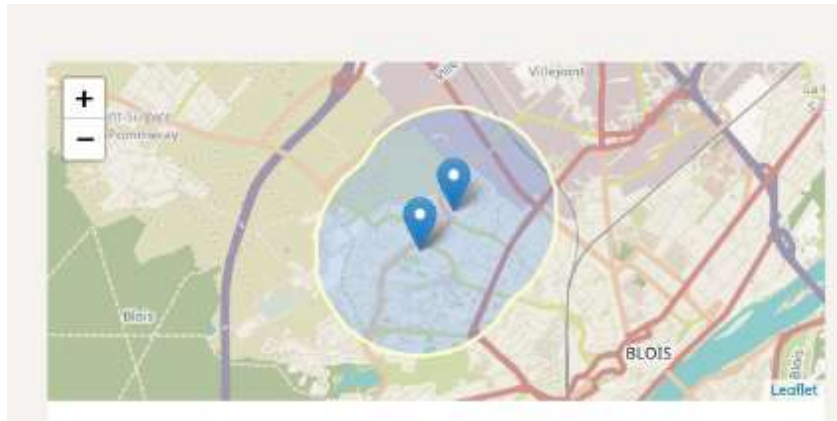


Figure 21 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien (ou *repowering*) correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc a fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable ». La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir, en cas de dépôt d'un nouveau dossier, des étapes clés d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnement (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.).

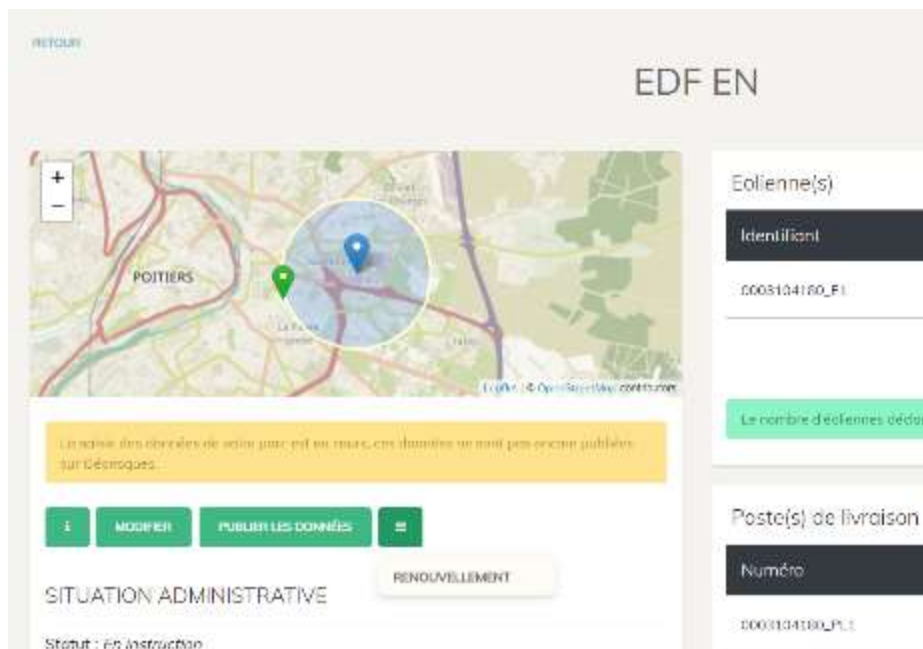


Figure 22 Renouvellement d'un parc

Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation correspondre aux nombres de poste de livraison saisis individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.

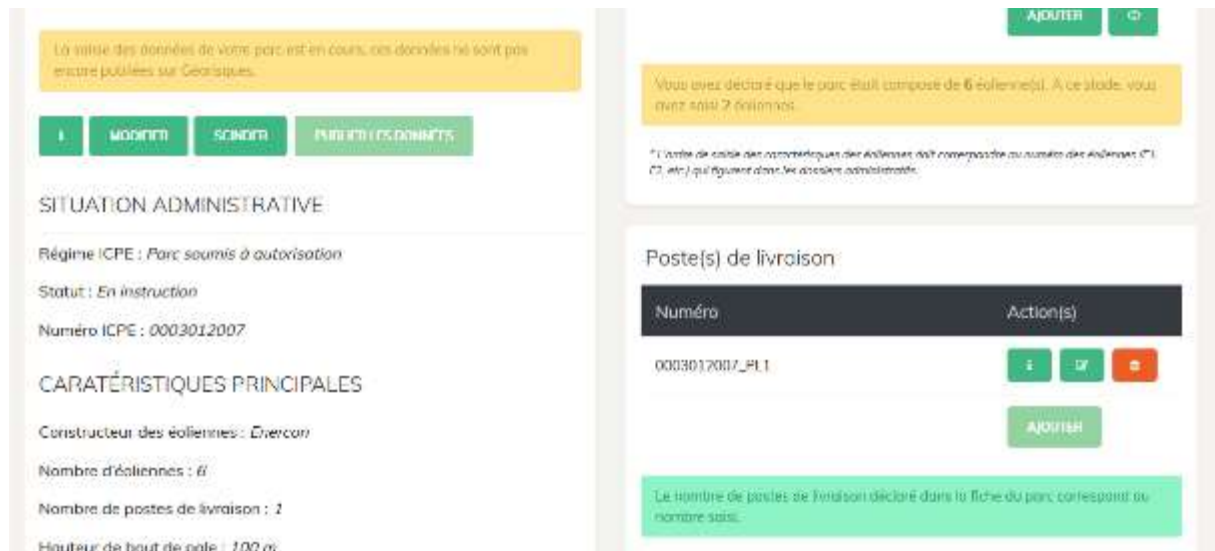


Figure 23 - Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies



Figure 24 - Message de publication

A NOTER :

La publication des données n'est pas instantanée. La publication est effectuée tous les matins à 6h. Pendant ce laps de temps l'exploitant peut reprendre sa saisie.

Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéoRisques resteront figées à l'état antérieure à la reprise.

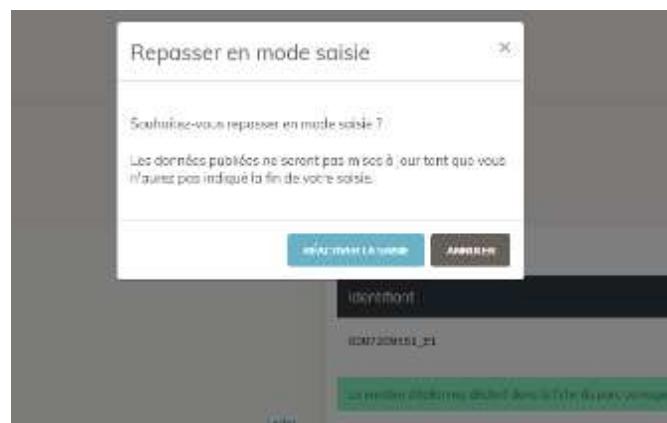


Figure 25 - Reprise de la saisie d'un parc

Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponibles, en téléchargement⁵ ainsi que dans l'espace cartographique⁶ (**à partir de mars 2022**).

A partir de mars 2022, un batch sera exécuté toutes les nuits pour extraire des données selon les règles suivantes :

- Les parcs dont le statut de la saisie « A publier » sont extraits ;
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut restent publiées sur GéoRisques tant que de nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisateur. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont écrasées à la prochaine occurrence du batch.
- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas extraits.

⁵ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

⁶ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
 - pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
 - pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

Annexes

Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

- **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques
- **Publiée** : Données diffusées sur GéoRisques.

Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- **En instruction** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation) ;
- **Retiré** : L'exploitant a retiré sa demande d'autorisation auprès de la DREAL
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.
- **Autorisé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.

Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- **En attente de construction** : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En construction** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En exploitation** : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- **En démantèlement** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.